

Commissions de Rédaction – 23 novembre

Programme

Ce programme est soumis à modifications du Président de Séance par souci d'organisation. Il est purement indicatif. Le Président de Séance siégeant peut à tout moment de la journée le modifier.

8H00 Accueil dans la cour côté mur des réformateurs et discours de la Secrétaire Générale

8H30 Début session du matin

10H00 Pause (facultative)

12H00 Fin session du matin – début période de lobbying

12H10 Fin période de lobbying – Vote du matin

12H30 Pause midi

13H30 Début session de l'après-midi

15H00 Pause (facultative)

17H30 Fin session de l'après-midi – début période de lobbying

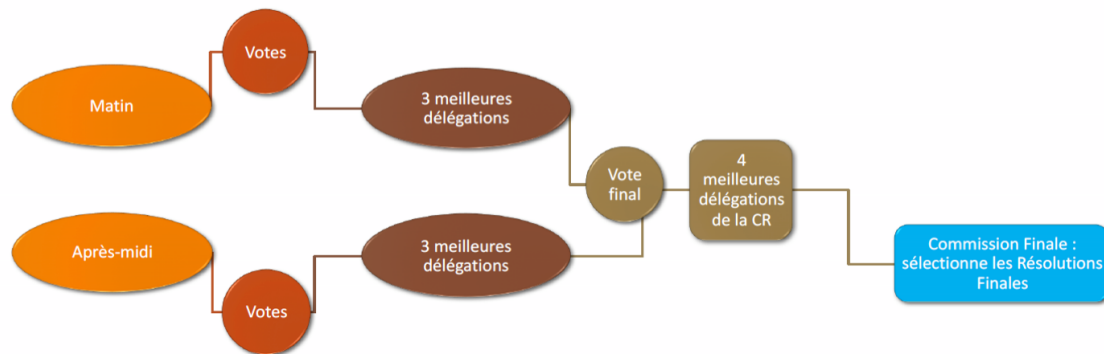
17H40 Fin période de lobbying – Vote de l'après-midi

17H50 Vote final

18H00 Fin de la Commission de Rédaction

BONNE JOURNÉE À TOUTES ET À TOUS !

Procédures de vote



Matin : Les délégations de la session du matin présentent une à une leur résolution.

Après toutes les présentations, un vote est effectué pour désigner les 3 meilleures délégations de la session. Si une égalité existe, on procède à un deuxième vote. Si l'égalité persiste, le Président de Séance tranche.

Les 3 meilleures délégations sont sélectionnées pour le vote final.

Les délégations de la session de l'après-midi présentent une à une leur résolution.

Après toutes les présentations, un vote est effectué pour désigner les 3 meilleures délégations de la session. Si une égalité existe, on procède à un deuxième vote. Si l'égalité persiste, le Président de Séance tranche.

Les 3 meilleures délégations sont sélectionnées pour le vote final.

Parmi les 6 délégations sélectionnées précédemment, le vote final a pour but d'en choisir 3 qui passeront en Commission Finale. Il se déroule comme les votes de session.

La délégation doit marquer son nom sur le bulletin. Elle peut voter pour une ou deux délégations. Si elle vote pour elle-même, elle doit obligatoirement voter pour une autre délégation.

Fusions

Deux délégations peuvent fusionner si leurs résolutions se ressemblent fortement et si les enjeux diplomatiques entre les deux pays sont respectés. Une fusion doit être soumise à l'approbation du Bureau avant les votes des sessions. Les autres délégations doivent voter pour la fusion et non pas pour l'un des pays de la fusion. Un vote pour une délégation de la fusion va à la fusion.

Les deux délégations d'une fusion ont 4 votes au maximum, mais sur ces 4 votes, seul un peut aller à la fusion.